

only 28,000,000 dollars. That was the poor result after three thousand years of civilisation without modern education. To-day Japan's trade is beyond the thousand million a year, and every body knows how her competition is expected to grow in the markets of the world. Let us take such lesson to heart.

In conclusion, Mr. Superintendent, I wish to thank you again for the opportunity of discussing our immediate problems, and I also thank Mr. Magnan for his gracious words for the Protestant inspectors, and I am certain that we are all ready to prove once again (although it does not need special proof) that here in the Province of Quebec we can work most harmoniously together, irrespective of race or creed.

#### COMITÉ DES VŒUX

M. le Président annonce qu'à 4 heures l'on suspendra la séance pour faire une visite à l'Exposition Provinciale où les inspecteurs seront ses hôtes; que mercredi, M. le Recteur de l'Université Laval recevra les congressistes, et que jeudi soir ils seront reçus par les directeurs et le Principal de l'École technique.

M. le Président donne lecture des règlements concernant le congrès des inspecteurs.

Comme il n'est pas encore midi, M. le Président demande d'attaquer le programme, et MM. les inspecteurs protestants se retirent pour étudier les règlements concernant leurs écoles.

L'on procède alors à la nomination d'un comité des vœux et la résolution suivante est adoptée:

Proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-P. Goulet:

"Que les messieurs suivants soient élus membres du Comité des vœux: M. C.-J. Magnan, "inspecteur général, MM. C.-J. Miller, L.-N. Lévesque, J.-E. Boily, A.-N. Filteau, M.-J. Turcotte, "le proposeur et le secondeur."

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE

La question suivante du programme est mise à l'étude: "Documents nécessaires aux inspecteurs: jugements des cours se rapportant à la loi scolaire, etc.—Remarques.—Suggestions."

Après discussion le vœu suivant est proposé par M. J.-M. Turcotte, secondé par M. L.-O. Pagé:

"Qu'une chronique judiciaire scolaire soit publiée dans *l'Enseignement Primaire* pour l'information des personnes recevant cette revue."

#### LE FONDS DE PENSION

M. le Président demande si quelques inspecteurs ont des observations à faire relativement au Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement: M. de Belleval, secrétaire de ce fonds, est prêt à répondre aux questions qui lui seront posées.

M. Vien fait certaines remarques au sujet du certificat dans les cas de maladie, etc., que l'inspecteur est obligé de donner concernant les pensionnaires, certificat qui est très souvent contredit par un médecin appelé à visiter ce pensionnaire; que l'inspecteur ne devrait pas être obligé de déclarer ce certificat. Il dit aussi qu'il n'est pas facile pour l'inspecteur de déclarer qu'une personne est malade ou non. Il fait observer que, dans bien des cas, il est difficile de découvrir la résidence du pensionnaire, qui change très souvent d'adresse et même de localité.

M. le Secrétaire du Fonds de pension répond comme suit aux observations: Qu'il remettra aux inspecteurs la liste des pensionnaires qui demeurent dans leurs districts respectifs. Ils devront garder cette liste et, pour leur permettre de la tenir toujours à point, il les mettra au courant, à fur et à mesure, des changements de résidence des pensionnaires, et leur fera connaître les noms des fonctionnaires qui obtiendront des pensions et tous les renseignements concernant ces derniers. C'est-à-dire qu'à l'avenir, au lieu de leur transmettre annuellement la liste des pensionnaires, il ne leur transmettra plus que la formule de rapport.